

**Décaissement des prêts directs**  
**Rapport d'audit**  
**Rapport n° 12/15**  
**Le 9 septembre 2015**

**Diffusion**

Destinataires : Président et chef de la direction  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
Vice-président et contrôleur général  
Contrôleur général adjoint  
Directeur de groupe, Services des prêts

C.c. : Premier vice-président, Développement des affaires  
Premier vice-président, Solutions d'affaires et Innovation  
Premier vice-président, Affaires générales, et secrétaire  
Premier vice-président et chef de la gestion des risques  
Premier vice-président, Financement  
Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications  
Premier vice-président, Assurances  
Directeur de groupe, Planification stratégique et Relations  
gouvernementales  
Directeur principal, Bureau du vérificateur général  
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe d'audit :  
Ramesh Baddepudi  
Jordan Rosenbaum

Vice-présidente, Vérification interne  
Monica Ryan

## Table des matières

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectif et étendue de l'audit .....</b>	<b>3</b>
<b>Opinion d'audit interne .....</b>	<b>3</b>
<b>Constatations de l'audit et plans d'action .....</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>5</b>

## Introduction

---

Conformément à notre plan d'audit de 2015, la Vérification interne a effectué l'audit du processus de décaissement des prêts directs. Les conventions de prêt sont rédigées et négociées par les équipes sectorielles d'EDC. Les Services des prêts sont responsables de la gestion et de l'administration générale des prêts après la signature, et les Opérations bancaires sont responsables du transfert des fonds aux clients par virement bancaire. EDC traite plus de 860 décaissements de prêts directs par année, pour un total d'environ 8 milliards de dollars.

## Objectif et étendue de l'audit

---

L'objectif global de notre audit était de vérifier les contrôles liés au décaissement des prêts directs, dont :

- les politiques et le cadre de la procédure, y compris la Résolution concernant le pouvoir de signature, la délégation de pouvoirs (DOA) des Services des prêts et les procédures des Opérations bancaires;
- la séparation des tâches, notamment sur la question de savoir si la préparation, la vérification et l'approbation des décaissements sont adéquatement réparties;
- l'autorisation et l'enregistrement des paiements;
- les rapprochements quotidiens de trésorerie.

Cet audit s'étendait à l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelles des contrôles liés au décaissement des prêts directs, dès l'inscription du mécanisme dans le système d'administration des prêts. Cela comprend tous les décaissements liés à ces prêts, à compter de l'établissement de la facilité dans le système d'administration des prêts. Notre vérification visait les principaux contrôles propres à ce type de décaissement sous forme de prêt direct, nombre de ces contrôles sont communs à tous les décaissements.

Nous avons également étudié l'efficacité des contrôles visant à atténuer le risque de fraude. L'audit portait sur la période de juillet 2014 à juillet 2015.

## Opinion de la Vérification interne

---

À notre avis, le processus de décaissement des prêts directs est *bien contrôlé*<sup>1</sup>. Nous avons constaté que les principaux contrôles s'y rapportant ont été bien conçus et fonctionnent comme prévu. Un problème

---

<sup>1</sup> Nos opinions d'audit standards sont les suivantes :

**Contrôle rigoureux** : Les contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent de manière efficace comme prévu. Des contrôles internes exemplaires sont en place. Les objectifs du processus audité seront très probablement atteints.

**Bien contrôlé** : Les contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent de manière efficace comme prévu. Les objectifs du processus audité seront probablement atteints.

**Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue financier et/ou de celui de la réputation, l'incidence sur le processus audité n'est pas négligeable. De promptes mesures s'imposent.

**Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue financier et/ou de celui de la réputation, l'incidence sur le processus audité est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

modéré a cependant été constaté par rapport aux rapprochements; il est décrit ci-après. La direction s'est engagée à prendre les mesures correctives au plus tard au quatrième trimestre de 2015.

## **Constatations de l'audit et plans d'action**

---

### **1. Contrôles des rapprochements**

Les rapprochements de trésorerie contribuent à la détection des fraudes et des erreurs relatives aux mouvements de trésorerie et constituent un mécanisme de surveillance important pour la direction. Par conséquent, deux contrôles de rapprochement ont été conçus et mis en œuvre. Dans le cadre du rapprochement de trésorerie matinal, le solde de clôture prévu de la veille est comparé au solde d'ouverture réel du matin. Ce contrôle quotidien vise à confirmer que le solde de trésorerie réel correspond aux attentes fondées sur les décaissements effectués le jour précédent. Toute divergence est examinée et résolue. Le rapprochement de fin de journée porte quant à lui sur la concordance entre le nombre de transactions dans le système de gestion de la trésorerie et le nombre de transactions traitées dans le système de transfert bancaire. Le but de ce contrôle quotidien est de vérifier que le nombre de décaissements qui devaient être traités correspond au nombre de décaissements effectués, et donc de déterminer s'il y a eu des décaissements en trop ou des oublis.

Dans le cadre du rapprochement matinal accompli par les Opérations bancaires, aucun seuil n'est défini pour la vérification et la résolution d'effets. Selon la direction, ce seuil devrait être de trois millions de dollars, mais au cours de notre essai, nous avons constaté qu'il n'était pas toujours observé et que certains écarts dépassant ce seuil ne faisaient l'objet d'aucune justification. Notre contrôle de validation nous a permis d'obtenir des explications satisfaisantes pour ces écarts de la part de l'Équipe des opérations bancaires. Néanmoins, l'absence de documents prouvant que les divergences ont été vérifiées et corrigées augmente le risque qu'un problème ou une erreur ne soit pas repéré et résolu rapidement.

Par ailleurs, nous avons relevé plusieurs cas où aucune signature ne faisait foi de la vérification et de l'approbation des rapprochements matinal et de fin de journée par l'agent compétent des Opérations bancaires. L'absence de traces écrites de la vérification et de l'approbation augmente le risque que des transactions non autorisées passent inaperçues.

La direction s'est engagée à élaborer un document détaillant la procédure associée au rapprochement matinal et dans lequel seront définis le seuil d'écart qui exige des vérifications et les hypothèses étayant le caractère raisonnable de ce seuil. De plus, elle veillera à ce que les rapprochements soient vérifiés et approuvés par un agent indépendant des Opérations bancaires.

#### Constatation de l'audit – Problème modéré<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les constatations de l'audit sont classées comme suit :

**Problème majeur** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation n'est pas négligeable. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives s'imposent pour que les contrôles soient économiquement efficaces et/ou que les objectifs du processus soient atteints.

**Problème modéré** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation pour le processus n'est pas négligeable. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives s'imposent pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont économiquement efficaces.

**Problème mineur** : Faiblesse dans la conception et/ou le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable que l'atteinte des objectifs soit compromise. Il est recommandé de mettre en place des mesures correctives pour rendre les contrôles économiquement efficaces.

Responsable de l'intervention – Contrôleur général adjoint  
Date d'échéance – T4 2015

## **Conclusion**

---

Les constatations et les recommandations de l'audit ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire au plus tard au quatrième trimestre de 2015.

Nous tenons à remercier la direction de l'appui offert tout au long de l'audit.